

**Message du Secrétaire général
de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Taïeb Chérif,
à l'occasion de la célébration mondiale
de la Journée de l'aviation civile internationale, le 7 décembre 2005**

Animée par sa longue tradition et son ouverture sur l'avenir, l'OACI a récemment renforcé son engagement envers *une aviation écologique* par la mise en place d'une série complète de programmes et d'activités axés sur les résultats, qui guideront son action et celle de la communauté aéronautique mondiale dans les années à venir.

L'année dernière, le Conseil de l'OACI a adopté six Objectifs stratégiques qui accordent une haute priorité à la protection de l'environnement, et le nouveau plan d'activités de l'Organisation confirme le rôle de l'OACI en tant qu'organisation internationale prépondérante dans la recherche de mesures unifiées et coordonnées pour réduire les incidences de l'aviation civile sur l'environnement. La création d'un Groupe de l'environnement au sein du Secrétariat de l'OACI contribuera également au succès de son programme environnemental.

L'OACI va de l'avant en s'appuyant sur une solide expérience dans l'élaboration de normes de certification pour le bruit des aéronefs et les émissions des moteurs d'aviation, et dans la définition de politiques visant à réduire au minimum les effets de l'exploitation des aéronefs sur l'environnement. Ses initiatives récentes relatives au changement climatique comprennent un modèle et des éléments indicatifs sur les mesures volontaires, ainsi que des informations sur les possibilités opérationnelles de réduire la consommation de carburant et les émissions.

L'OACI envisage aussi l'utilisation d'options fondées sur le marché pour réduire les émissions des moteurs d'aviation, comme la participation de l'aviation à des programmes d'échange de droits et le recours à des redevances sur les émissions liées à la qualité de l'air local. L'Organisation élabore actuellement des directives à l'intention des États contractants qui souhaitent appliquer ces mesures et elle prévoit les terminer à temps pour la prochaine session ordinaire de l'Assemblée de l'OACI (automne 2007), qui déterminera l'orientation de l'action future de l'Organisation.

La définition de politiques d'atténuation et de prévention doit reposer sur des informations fiables. L'OACI coopère avec divers organes des Nations Unies et des établissements de recherche à l'élaboration de rapports scientifiques qui permettent de mieux comprendre les incidences de l'aviation sur l'environnement. Le *Rapport spécial sur l'aviation et l'atmosphère planétaire*, produit en 1999 à la demande de l'OACI par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en est un exemple. L'aviation est le premier sous-secteur industriel qui a fait l'objet d'un rapport spécialisé sur ses effets actuels et éventuels sur l'atmosphère.

Au printemps 2007, l'OACI publiera son premier rapport sur l'environnement, qui constituera une source d'informations documentées et une ressource référentielle pour les débats des Assemblées triennales de l'OACI. Il constituera aussi un précieux document d'information publique sur les activités environnementales de l'Organisation pour les principaux partenaires de l'OACI et autres parties intéressées qui ne participent pas à l'Assemblée, notamment la communauté aéronautique, certains organes des Nations Unies et organismes non gouvernementaux, les universités et les médias.

Je saisis cette occasion pour saluer et remercier ces importants partenaires pour le rôle qu'ils ont joué dans notre effort collectif en vue de fournir aux citoyens du monde le mode de transport aérien le plus propre qu'il nous est possible de créer. La tâche n'est pas facile, mais nous devons réussir afin d'assurer le développement futur du transport aérien.

L'amélioration des performances environnementales de l'aviation est un défi auquel nous attachons tous une grande importance et nous espérons que nos efforts pour réaliser ***une aviation écologique*** seront soutenus par une coopération mondiale constante, afin que le transport aérien respecte le plus possible l'environnement jusqu'à ce que d'autres sources de carburant et d'autres technologies nous permettent un jour d'éliminer ses incidences négatives sur l'environnement.